



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 188-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.257

Déposée le : 04.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Patzen (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Sancar (Bern, Les Verts)
Ruch (Bern, Les Verts)

Cosignataires : 10

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 12.09.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Non aux centres d'hébergement collectif souterrains !

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. poursuivre la recherche de structures d'accueil situées en surface et refermer les abris souterrains de la protection civile au plus tard six mois après leur ouverture ;
2. élaborer une stratégie pour parvenir à garantir suffisamment de structures d'accueil remplissant les normes de qualité, au lieu de se borner à augmenter pour une courte durée les capacités d'accueil, puis de les réduire dès que les demandes d'asile reculent ;
3. impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre de ladite stratégie les préfectures, les communes, les communes bourgeoises, les Églises et les particuliers propriétaires de biens immobiliers d'une certaine envergure à l'occasion d'une table ronde ;
4. à plus long terme, mettre un logement à disposition de toutes les personnes réfugiées afin que plus personne ne doive vivre dans un centre d'hébergement collectif.

Développement :

Le 2 août, le Conseil-exécutif a annoncé que le canton de Berne disposait de trop peu de centres d'hébergement collectif pour accueillir les réfugiées et réfugiés et qu'il devait donc préparer des hébergements d'urgence, autrement dit des abris souterrains de la protection civile. Des abris de la protection civile seront également utilisés sous peu comme centres d'hébergement fédéraux, car la majorité bourgeoise au Conseil des États a bloqué l'acquisition de containers destinés à offrir davantage de places d'accueil.

Entre-temps, les préfectures ont également reçu l'ordre de mettre à disposition des logements supplémentaires. De premières solutions se dessinent, notamment celle de l'utilisation de l'ancien hôpital de Tiefenau comme centre d'hébergement collectif à partir de 2024.

Les personnes qui arrivent en Suisse pour fuir la guerre, la pauvreté et l'oppression ont besoin de logements sûrs et décents. L'hébergement dans des abris souterrains de la protection civile ne doit pas à nouveau se prolonger sur plusieurs années. Pour éviter cela, il faut une planification à long terme et une meilleure implication de toutes les parties prenantes. Il faut faire taire la propagande fort inquiétante qui vilipende les hébergements pour requérantes et requérants d'asile, qui sévit par exemple autour du centre de Wolfisberg, en adoptant une position claire en faveur d'une société solidaire.

À long terme, le canton de Berne doit abandonner l'hébergement dans des centres collectifs et mettre à disposition de toutes les personnes qui cherchent protection ici un logement individuel.

Motivation de l'urgence : les hébergements d'urgence dans des abris souterrains de la protection civile sont ouverts pour une période donnée. Il est nécessaire de débattre au plus vite d'une stratégie à long terme afin de pouvoir mettre suffisamment de logements à disposition des requérantes et requérants d'asile.

Destinataire

– Grand Conseil